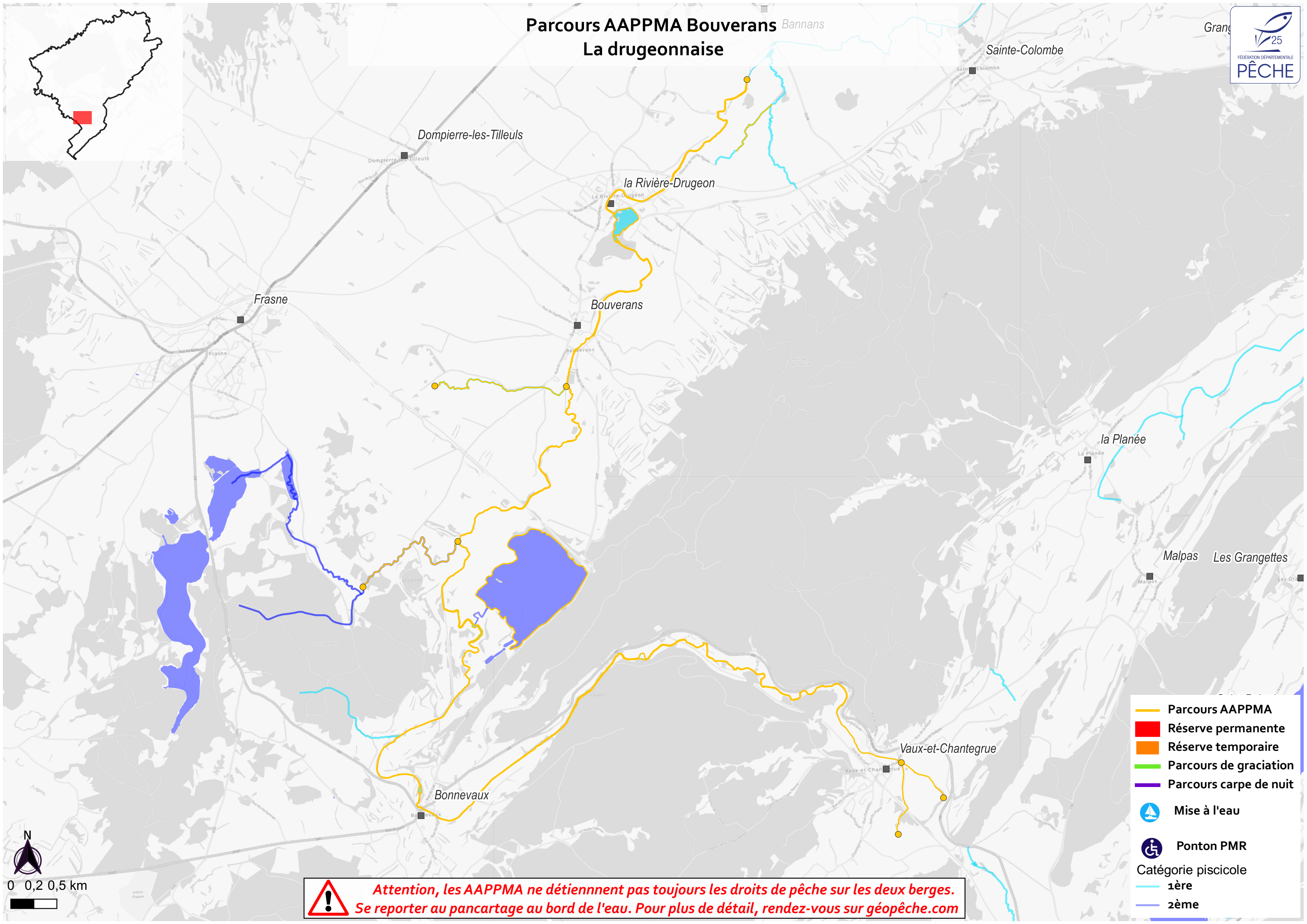


# Parcours AAPPMA Bouverans La drugeonnaise



- Parcours AAPPMA
- Réserve permanente
- Réserve temporaire
- Parcours de graciation
- Parcours carpe de nuit
- Mise à l'eau
- Ponton PMR
- Catégorie piscicole
  - 1ère
  - 2ème

**Attention, les AAPPMA ne détiennent pas toujours les droits de pêche sur les deux berges. Se reporter au pancartage au bord de l'eau. Pour plus de détail, rendez-vous sur [géopêche.com](http://geopeche.com)**